



# Les décisions du Bureau en bref

26 avril 2023

## Parc naturel régional du Pilat 26 avril 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

.....

### DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- une demande de subvention auprès de la Région pour la mise en œuvre d'une action partenariale entre le Parc et l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, qui permettra un accompagnement de deux communes du Parc dans l'élaboration de premières pistes d'adaptation au changement climatique en 2023-2024.
- la réponse du Parc à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse des Dépôts et Consignations « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » : "Révolution artisanale".
- la mobilisation d'une partie des fonds Avenir Montagne Ingénierie en complément d'une subvention déjà obtenue auprès de la Banque des territoires pour le lancement d'une étude marketing de Destination Pilat qui sera co-pilotée par le Parc et l'Office du Tourisme du Pilat.
- une demande de subvention auprès de la Région pour un projet d'optimisation de l'éclairage public sur la Commune de Saint-Michel-sur-Rhône.

### PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- l'avenant 2023 à la convention avec la LPO – Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes
- une convention de coopération entre le lycée Agrotech d'Annonay et le Parc du Pilat
- les conditions de participation financière des agriculteurs au fonctionnement de l'Organisation Collective de Gestion des haies du Pilat (OGC) portée par le Parc, notamment dans sa mission de certification « label haie »
- les avenants aux conventions de mise à disposition des vélos à assistance électrique « pour prêt avant achat éventuel », soit 8 vélos appartenant au Parc, conventions qui avaient été conclues avec le CPIE des Monts du Pilat à Marlhes, la Commune de Doizieux, l'Association La Fourmilière à Saint-Sauveur-en-Rue et l'Association Famille Rurale à Maclas. Entre 2019 et 2022, ce sont 309 personnes qui ont pu bénéficier de cette opération de prêt de vélo à tarif subventionné (de 10 à 20 € la semaine).

## CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Lors de la réunion du comité syndical du 1er mars dernier, le Président et le 1er vice-président en charge des Finances, ont annoncé la création d'une Commission des Finances.

Cette commission a été créée par le Bureau. Elle est composée des personnes suivantes : Virginie Bonnet-Ferrand, Martine Brunon, Bernard Champanhet, Nathalie Dehan, Brahim Hammou ou Ali, Philippe Marion, Valérie Peysselon, Jean-Philippe Porcherot, Serge Rault, Luc Thomas et Charles Zilliox

## PROGRAMME D'ANIMATIONS « GRAND PUBLIC » DU PARC

Le Bureau a échangé sur le programme d'animations du Parc de ce printemps :

- causerie sur le thème du pastoralisme à Saint-Romain-Les-Atheux le 28 avril,
- évènement dédié au pastoralisme à La Valla en Gier le 29 mai,
- table ronde sur la captation du savoir faire industriel à La Terrasse sur Dorlay le 2 juin dans le cadre de l'évènement Tresse Alors,
- rendez-vous de mon Parc à Jonzieux du 7 au 18 juin,
- rendez-vous de mon Parc à Farnay du 23 juin au 7 juillet.

## APPEL À PROJETS EN DIRECTION DES COMMUNES

Le Bureau du Parc a décidé de lancer, auprès des Communes, un appel à projets « un éclairage raisonné pour un Parc étoilé ». Cet appel à projets, conduit en lien avec la Région et les Syndicats d'Energie de la Loire et du Rhône, vise à soutenir financièrement les projets communaux d'optimisation de l'éclairage public. L'objectif est de contribuer à la réduction des consommations énergétiques et de la pollution lumineuse sur le Pilat.

Les dossiers sont à déposer auprès du Parc, au fil de l'eau et au plus tard avant le 30 septembre 2023.

### Prochaine réunion du Bureau

- 31 mai 2023 à 18h



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)